

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

**SEANCE**

**Du 5 avril 2022**

### DELIBERATION

**2022/24 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS.**

#### **ASSOCIATION « LA FABRIK DU BIZARRE » – Participation au projet « Furious Cirkus »**

L'association « La Fabrik du Bizarre » organise un festival de musiques actuelles le 7 mai 2022 à la Maison Folie Beaulieu. Dans ce cadre, un partenariat est mis en place avec des associations locales qui présenteront leur savoir-faire. Il s'agit notamment du Centre Régional des Arts du Cirque et de l'association ARDEA

Le budget total de cet événement est de 30.000 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 1.500 €.

#### **COLLEGE JEAN ZAY – Participation au projet « Séjour en Irlande »**

Le Collège Jean Zay avait souhaité organiser en 2020/2021 un séjour en Irlande, dont les objectifs étaient de découvrir ce pays et de parler anglais dans un cadre familial.

L'allègement des contraintes dues à la pandémie permet au voyage prévu en 2020/2021 de se dérouler du 6 au 11 mai 2022. Le budget initial a par contre augmenté et le collège sollicite une aide financière pour permettre à 49 élèves de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> de participer au voyage sans surcharge pour les familles.

Le budget total de cet événement est de 23.956 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 500 €.

#### **LE DENIER DES ECOLES LAIQUES – Participation au Centenaire de l'association**

Depuis 100 ans, le Denier des Ecoles Laïques a pour but de promouvoir l'éducation populaire au sein de la commune et de l'école laïque. Du 14 au 21 mai 2022, le Denier des Ecoles Laïques proposera un programme d'animations comprenant : une exposition avec visites guidées, du théâtre de rue, un rallye touristique, un spectacle musical, un manège gratuit, la projection d'un film d'animation à destination du jeune public, une dictée solidaire, un spectacle de magie burlesque et une grande soirée festive de clôture.

Le budget total de cet événement est de 11.800 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 5.000 €.

## **HANDILOM – Participation à un séjour de vacances du 26 au 29 mai 2022**

L'association Handilom organise pour ses membres handicapés un séjour à Stella Plage du 26 au 29 mai 2022 afin de leur permettre d'avoir accès à des vacances adaptées à leur handicap. Le voyage concernera 75 personnes (adhérents, équipe médicale bénévole et aidants accompagnants bénévoles).

Le budget total de cet événement est de 22.503,80 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 3.000 €.

## **ASSOCIATION « PLANETE JEUNES » – Participation au projet « Fête d'été : les fleurs, la nature et le sport »**

L'association « Planète Jeunes » organisera une manifestation au parc du Rossignol le samedi 20 août 2022, dans le cadre des fêtes d'été organisées par la municipalité. Diverses actions seront mises en place : des tournois sportifs, des animations pédagogiques, des jeux, des dégustations, un spectacle et un feu d'artifice.

Le budget total de cet événement est de 13.000 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 3.000 €.

## **ASSOCIATION « COLLECTIF LOISIRS ANIMATION RENOVATION » – Participation au projet « Fête d'été : Le parc urbain se met au sport »**

L'association « Collectif Loisirs Animation Rénovation » organisera une manifestation au Parc Urbain le 14 juillet 2022, dans le cadre des fêtes d'été organisées par la municipalité. Cette manifestation aura comme thème les Jeux Olympiques de 2024. Diverses actions seront mises en place : des tournois Olympiques, des balades en calèche, des visites pédagogiques à la ferme éducative, un spectacle équestre, des actions autour de l'environnement, des jeux pour les enfants, un grand spectacle et un feu d'artifice.

Le budget total de cet événement est de 19.000 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 10.000 €.

## **ASSOCIATION « COMITE D'ANIMATION DE DELIVRANCE » – Participation au projet « Fête d'été : Le parc urbain se met au sport »**

L'association « Comité d'animation de la Délivrance » organisera le samedi 2 juillet 2022 une manifestation place Dompain, à la Maison Folie Beaulieu et au stade Van Den Eeden, dans le cadre des fêtes d'été organisées par la municipalité. Cette manifestation aura comme thème « Les Olympiades ». Diverses actions seront mises en place : activités sportives sur les divers sites, spectacle burlesque, repas, concert.

Le budget total de cet événement est de 14.200 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 3.000 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
  - 1.500 € à la Fabrik du Bizarre (SIRET : 889 502 043 00017) ;

- 500 € au Collège Jean Zay (SIRET : 195 931 779 00019) ;
  - 5.000 € au Denier des Ecoles Laïques (SIRET : 437 654 718 00018) ;
  - 3.000 € à Handilom (SIRET : 509 330 460 00015) ;
  - 3.000 € à Planète Jeunes (SIRET : 499 120 178 00011) ;
  - 10.000 € au Collectif Loisirs Animation Rénovation (SIRET : 498 897 982 00019) ;
  - 3.000 € au Comité d'Animation de Délivrance (SIRET : 509 744 249 00012) ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
- 17.500 € au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 311 - Opération n° 1079 :  
Soutien aux associations culturelles - code service : NEN ;
  - 500 € au Chapitre 65 - Article 657382 - Fonction 201 - Opération n° 1070 :  
Soutien aux associations scolaires - code service : NEN ;
  - 5.000 € au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 201 - Opération n° 1070 :  
Soutien aux associations scolaires - code service : NEN ;
  - 3.000 € au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 410 - Opération n° 1110 :  
Soutien aux associations de santé - code service : NEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme